



Aide aux  
seniors

**TARIFS 2024**

## SERVICE PRESTATAIRE D'AIDE À DOMICILE

### TARIFS APPLICABLES AU 01/01/2024

Facture exonérée de TVA (Art 261.7 - 1 ter du C.G.I.)

Heures avec prise en charge du Conseil Départemental	25,67 €
Caisse de retraite	25,60 €
Mutuelles	27,00 €
Kilomètre effectué à la demande du client	0,60 €